DEPARTEMENT DE L'ESSONNE

ARRONDISSEMENT DE PALAISEAU

REPUBLIOUE FRANCAISE

VILLE DE SAINT-MICHEL-SUR-ORGE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

du 1^{er}

Séance ordinaire

NOMBRE DE CONSEILLERS **EN EXERCICE: 35**

No

2007-181

OBJET:

Maintien du permis de démolir dans le cadre de la réforme du code de l'Urbanisme

SOUS-PREFERENZAME DE PALAISEAU
lu 1er octobre 72 ME DE PALAISEAU L'an deux mille sept, le 1^{er} octobre, **h** vingt heures Saint-Michel-sur-Orge, légalement convoqué, sest reuni en mairie sous la présidence de M. Georges FOURNIER, maire

Présents:

M. Georges FOURNIER, maire,

Mmes et MM. Robert MANEUVRIER, Christiane ECHALIER, Jean-Pierre LHOSPITAL, Christian SOUBRA, Yskandar HAMAM, Jean-Luc FARGIN, Jean-Louis BERLAND, Michel VOISIN, Brigitte BOUDREAUX (jusqu'à 0h10), Alain LAFORET, maires-adjoints,

Mmes et MM. Josette LANGLOIS, Christian BERTOLA, Ernesto OLIVEIRA, Eliane CLEMENT, Jean-Patrick LE DUC, Patricia THEPAULT, Patrick GRAND, Angéline FENDIAN (jusqu'à 23h30), Arnold STASSINET, Marie-Aleth GRARD, Françoise POLI, Marie-Elisabeth BARDE, Agnès JESOPH (jusqu'à 23h30), Bernard ZUNINO, René FOURMANN, Irmgard ASTIER, Patricia AOUCHECHE, conseillers municipaux.

Le Maire de Saint-Michelsur-Orge atteste l'affichage de la convocation sur la porte de la mairie et de son envoi aux conseillers municipaux 5 jours francs avant la séance du conseil municipal et certifie le caractère exécutoire de cette délibération compte tenu de sa transmission en Sous-Préfecture et de son affichage 9 octobre 2007.

Absents excusés et représentés :

Mme Brigitte BOUDREAUX, procuration à M. LAFORET à partir de 0h10, M. Jean-Loup ENGLANDER, procuration à M. VOISIN,

Mme Claire PAILLEUX, procuration à Mme CLEMENT,

Mme Angéline FENDIAN, procuration à M. SOUBRA à partir de 23h30,

Mme Yaëlle MANY, procuration à M. BERLAND,

M. Didier BIDAULT, procuration à M. OLIVEIRA,

Mme Agnès JESOPH, procuration à M. BERTOLA à partir de 23h30,

M. Gérard-François KRATOCHVIL, procuration à M. FOURMANN,

M. Gérard BODIGOFF, procuration à Mme AOUCHECHE.

Absent: Alain DELLERY

<u> 2007-181 - MAINTIEN DU PERMIS DE DEMOLIR DANS LE CADRE DE LA</u> REFORME DE L'URBANISME

Dossier suivi par la Direction des Services Techniques/Urbanisme

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de l'urbanisme, tive au permis de construire et aux VU l'ordonnance n°2005-1527 du 8 décembre 2005 rela autorisations d'urbanisme,

VU le décret n°2007-18 du 5 janvier 2007 pris pour l'application de l'ordonnance n°2005-1527 relative au permis de construire et aux autorisations d'urbanisme et en particulier son article 9,

VU le projet de révision du Plan d'Occupations des Sols (POS) valant Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune de Saint Michel Sur Orge, arrêté le 25 juin 2007,

CONSIDERANT que le maintien du permis de démolir permet de sauvegarder les paysages urbains de la Commune,

VU l'avis de la commission Urbanisme, travaux, environnement, circulations, du 18 septembre 2007,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de maintenir le permis de démolir sur l'ensemble du territoire communal, conformément à l'article 9 du décret n°2007-18 du 5 janvier 2007 pris pour l'application de l'ordonnance n°2005-1527 relative au permis de construire et aux autorisations d'urbanisme.

Fait et délibéré en mairie de Saint-Michel-sur-Orge, les jour, mois et an susdits.

Le Maire.

SOUS-PREFECTURE DE PALAISEAU

ESSONNE